

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSE DE COTE d'ARQUES-LA-BATAILLE

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.*

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE PAYS DE DIEPPE organise le **10 Septembre 2023** avec le concours de **l'Ecurie Arques Auto Sport** une compétition automobile régionale dénommée : **38<sup>ème</sup> Course de côte d'Arques-la-Bataille**.

Cette compétition compte pour :

**Coupe de France de la Montagne 2024**

**Championnat de la Ligue du Sport Automobile de Normandie 2023**

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile de Normandie sous le numéro 42 en date du 23/06/2023, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 458 en date du 23/06/2023.

## **Organisateur technique**

**Nom :** Ecurie ARQUES AUTO SPORT

**Adresse :** Place Pierre Descelliers à Arques-la-Bataille 76880

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

## **ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE**

### **1.1P. OFFICIELS**

#### **Compétitions régionales**

Président du Collège des Commissaires Sportifs .....	<b>A. LARUE</b> .....	Licence n°19109
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)	<b>C. FAULIN LECAT</b> .....	Licence n°126053
	<b>J.Y. FAULIN</b> .....	Licence n°11116
Directeur de Course	<b>H. VERGNORY</b> .....	Licence n°7092
Directeur de Course Stagiaire	<b>H. LARUE</b> .....	Licence n°38286
Commissaires Techniques	<b>JM. DESSE</b> .....	Licence n°5538
	<b>J. SALENNE</b> .....	Licence n°18219
	<b>M. LEBEAU</b> .....	Licence n°8842
Chargé de la mise en place des moyens	<b>D. HEBERT</b> .....	Licence n°203186
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	<b>D. VIGER</b> .....	Licence n°47235
Chargé des Commissaires de route	<b>L. PANIER</b> .....	Licence n°253359
Chronométrateurs	<b>B. LE ROY</b> .....	Licence n°9337
	<b>R. VOISIN</b> .....	Licence n°211834

### **1.2P. HORAIRES**

Parution du règlement	dès réception du visa	
Ouverture des engagements	dès réception du visa	

Clôture des engagements	Mar 05/09/2023 23h59	
Publication de la liste des engagés	Jeu 07/09/2023	
Vérifications administratives	Sam 09/09/2023 16h00 à 18h45 Dim 10/09/2023 07h00 à 08h45	Mairie d'Arques-la-Bataille
Vérifications techniques	Sam 09/09/2023 16h15 à 19h00 Dim 10/09/2023 07h15 à 09h00	Parc Concurrents
Briefing des commissaires	Dim 10/09/2023 08h00	Mairie d'Arques-la-Bataille
Briefing des concurrents		Remise écrit aux concurrents lors des vérifications administratives
1 <sup>ère</sup> réunion du Collège des commissaires	Dim 10/09/2023 08h00	Mairie d'Arques-la-Bataille
Réunions suivantes du Collège	Fixées par le président	Mairie d'Arques-la-Bataille
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais	Dim 10/09/2023 09h20	Mairie d'Arques-la-Bataille Parc Concurrents
Essais non chronométrés	Dim 10/09/2023 A partir de 08h15	
Essais chronométrés	Dim 10/09/2023 A partir de 09h30	
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course	Dim 10/09/2023 10h45	Mairie d'Arques-la-Bataille Parc Concurrents
1 <sup>ème</sup> Montée de course	Dim 10/09/2023 A partir de 11h00	
2 <sup>ème</sup> Montée de course	Dim 10/09/2023 A partir de 13h30	
3 <sup>ème</sup> Montée de course	Dim 10/09/2023 à l'issue de la 2 <sup>ème</sup>	
4 <sup>ème</sup> Montée de course	Dim 10/09/2023 à l'issue de la 3 <sup>ème</sup>	
Affichage des résultats provisoires	Après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé	Mairie d'Arques-la-Bataille Parc Concurrents
Remise des prix	Dim 10/09/2023 30 minutes après le délai de réclamation	

### 1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives : voir article 1.2P HORAIRES

Vérifications techniques : voir article 1.2P HORAIRES

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

..... **Garage OPEL, ZI Verte, rue Louis Delaporte, Rouxmesnil-Bouteille 76370**

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **Dimanche 10 Septembre 2023 à 09h00**.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est fixée par le Président du Collège.

Pesage des voitures libre ou obligatoire

..... **A l'issue du parc Concurrents**

#### **1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

/

### **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

### **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

#### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse ci-dessous, jusqu'au **Mardi 05 Septembre 2023 à 23h59**.

RALLYGT 19 rue Hamelin 27700 LES ANDELYS

Tél : 0651776254 Adresse-mail : rvoisin@rallygt.fr

Les droits d'engagement sont fixés à **220€**, réduits à **110€**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **40**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

### **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

#### **4.1P. VOITURES ADMISES**

**Le nombre des voitures admises est fixé à 120.**

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

#### **4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS**

Voir règlement standard des courses de côte.

#### **4.3P. NUMEROS DE COURSE**

Voir règlement standard des courses de côte.

#### **4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE**

Voir tableau de sécurité.

## ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Les éventuelles publicités rachetables et optionnelles seront précisées par un communiqué de l'organisateur distribué lors des vérifications administratives.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. PARCOURS

La course de côte d'Arques-la-Bataille a le parcours suivant **RD 23 / RD 54**

La course se déroulera en **4 montées**.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

<b>Départ</b> .....	<b>Croisement de la RD 23 / RD 100</b>
Arrivée .....	<b>RD 23</b>
Pente moyenne .....	<b>4%</b>
Longueur du parcours .....	<b>1400 mètres</b>
<b>Modalités de retour au départ</b> .....	<b>RD 23 et RD 100</b>
Parc de départ ( <i>lieu</i> ) .....	<b>RD 100 et RD 23</b>
Parc d'arrivée ( <i>lieu</i> ) .....	<b>RD 23 au pied de la côte</b>

### 6.2P. ROUTE DE COURSE

Préciser les modalités d'accès au départ.

### 6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu ..... **RD 100 et RD 23, au minimum 10 minutes avant l'heure de départ prévue**

### 6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

### 6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents « **A/N/F2000** » et « **C/DE/FC/GT** » seront situés à proximité et sur la **RD 100** conformément à l'annexe « Parcs d'assistance ».

**Les parcs concurrents seront accessibles dès l'arrivée des concurrents.**

**Les concurrents devront installer leur assistance dans le parc prévu à leur groupe, sauf décision de l'Organisateur.**

**Ils respecteront scrupuleusement la signalisation mise en place sur la RD 100 afin de faciliter la circulation des voitures.**

**Les concurrents qui ne respecteraient pas cette clause, en causant une gêne à la circulation en général, seront passibles d'une pénalité de 100€ à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs.**

### 6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé ..... **RD 23 au pied de la côte**

#### 6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d’affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : ..... **Mairie d’Arques-la-Bataille**
- pendant les essais et la course au parc départ ..... **Mairie d’Arques-la-Bataille**
- pendant le délai de réclamation après l’arrivée, au parc fermé d’arrivée .... **Mairie d’Arques-la-Bataille**

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

#### 6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) :

Lieu ..... **Mairie d’Arques-la-Bataille**

Date ..... **Samedi 09 et Dimanche 10 Septembre 2023**

Téléphone permanence n° ..... **02.35.85.50.26**

Centre de secours le plus proche :

Lieu : **Pompiers d’Arques-la-Bataille**..... Téléphone n° ..... **18 ou 112**

### ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L’EPREUVE

#### 7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes se déroulera **au Podium de départ le Dimanche 10 Septembre 2023 à 09h20.**

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

#### 7.3P. COURSE

*Voir règlement standard des courses de côte.*

Procédure de départ : **aux feux tricolores.**

#### 7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture (*préciser si autorisé ou non – et si oui, indiquer le lieu*).

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

### ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

### ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- un classement général pour les voitures de Production (série B),
- un classement par groupe et par classe (séries A et B confondues)
- ...

## ARTICLE 10P. PRIX

Remise des prix le **Dimanche 10 Septembre 2023, 30 minutes après le délai de réclamation, au Chapiteau au départ (Arques-la-Bataille).**

Des coupes seront remises **aux 3 premiers du scratch**

Des prix seront remis à chaque pilote présent à la remise des prix.

## ANNEXE : PARC D'ASSISTANCE

L'axe routier à privilégier pour votre arrivée est :

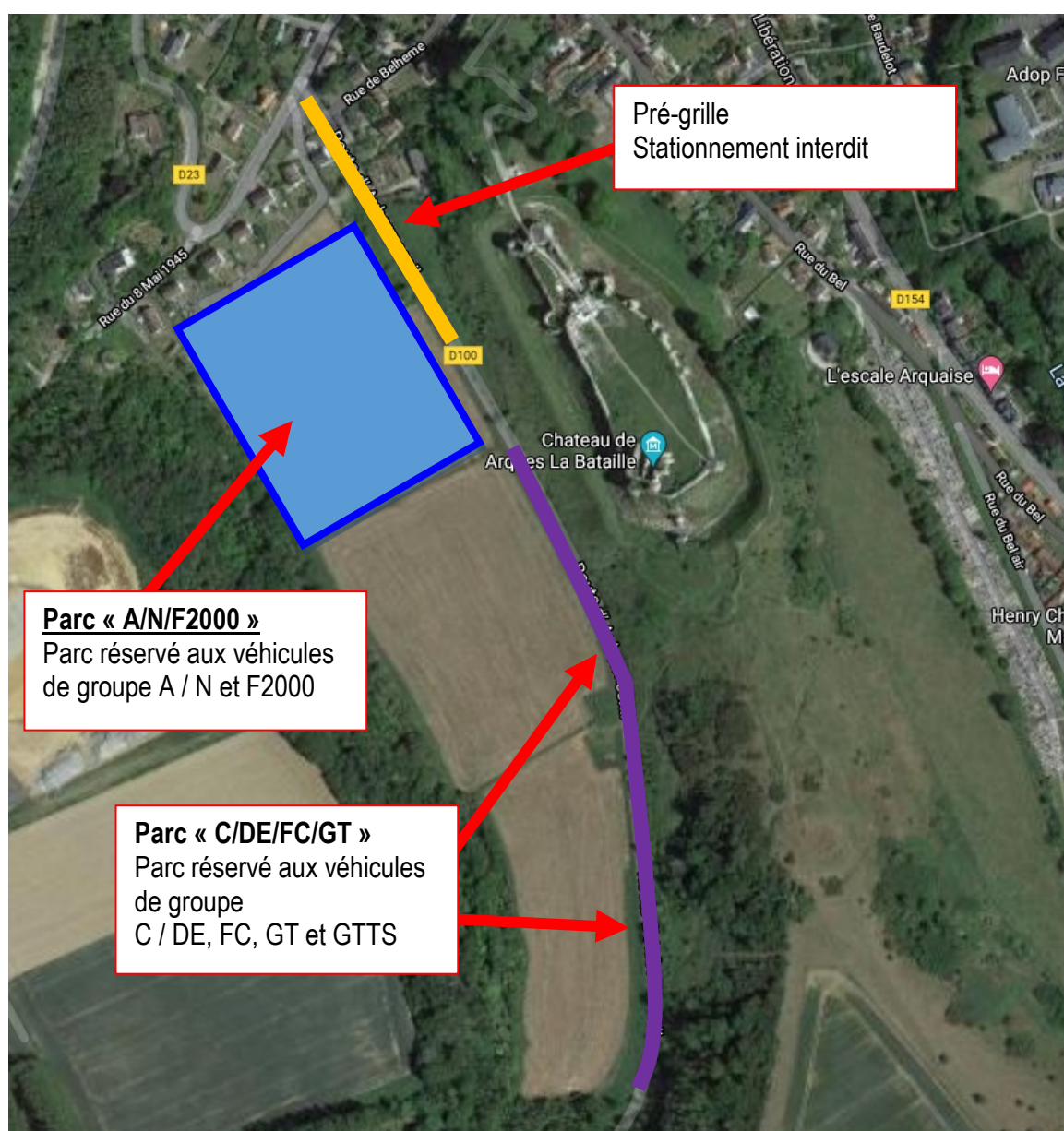
**D915**

**A28 => Dieppe**

**A Beaumais, prendre à droite la D100 et poursuivre vers Arques-la-Bataille**

**« rue Henri IV »**

**« route d'Aubermesnil »**



**L'Organisateur technique se réserve le droit, et sans justification de sa part, d'accepter l'installation d'une assistance d'une voiture d'un autre groupe que ceux autorisés dans la zone concernée.**